L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 SEPTEMBRE 1885.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs. Dora Morse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,594—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion connue comme Burtheville, dans l'ilet numéro soixante, compris entre la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park et les rues Hurst, Jennet et Calhoun, conformément au plan original de la dite Burtheville fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville; les dits lots de terre sont désignés par les numéros seize et dix-sept sur une copie du plan annexée à un acte de vente de Mme John J. Barnett à John Q. Flynn, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 25 septembre A. D. 1884. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-huit (28) pieds de face à la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et un quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de cette affaire et la réclamation de la plaignante de trois cent trente-trois et un tiers dollars, maintenant due avec intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du 22 novembre 1884 jusqu'au 25 mai 1885 et après à 8 0/0 par an. L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables 12 et 24 mois, à partir de leur date, chacun pour trois cent trente-trois et un tiers dollars avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de leur date, à savoir: le 22 novembre 1884 jusqu'à maturité et après 8 pour cent par an comme il est stipulé dans l'acte hypothécaire du 22 novembre 1884 pardevant Joseph D. Taylor notaire en cette ville, sur la propriété ci-dessus décrite et le surplus de l'adjudication s'il y a comptant.

La vente embrasse les améliorations comprenant une bâtisse en bois à deux étages, etc.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26août—26—2.9.16.23.26 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. G. Magne vs. Mme Veuve Sarah Powell et Laura Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,916.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, St-Charles, Erato et Clio, et mesurant vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles; borné dans le fond par une allée de huit pieds de largeur, pour l'usage en commun du dit lot et autres. Le lot saisi dans cette affaire est désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par Louis Surgi, architecte, en date du 21 août 1844, déposé en l'étude de C. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise de Emily Louisa Jones, épouse de E. M. Irens, par Mlle Laura Wood, fille mineure de Mme Sarah Clinchy, veuve en premières noces de George Wood, décédé, et en secondes noces de Jacob Powell, et issue de son premier mariage avec George Wood.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26août—26 sept 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. Hen vs. Succession de Marie Gueno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,041.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Dupré et Gayoso désigné comme lot numéro cinq, conformément à un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, en date du 5 mars 1855, déposé comme plan numéro deux dans le livre des plans, en l'étude de P. E. Théard, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied américain, trente-trois pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Esplanade, trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Washington sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces et six lignes sur un côté et cent cinquante-et-un pieds cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté.

Etant la même propriété que feue Marie Gueno a acquise en son propre nom de la Ville de la Nouvelle-Orléans, par acte passé le 3me jour d'avril 1855, pardevant Paul E. Théard, alors notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—1,8,15,22,26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. & B. Beer & B. Newgass vs John H. Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,249—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 29 septembre 1885, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 213 et 215 rue Gravier, 4 buggies, 2 voitures, 1 wagon à un cheval, 2 chevaux, harnais et selles et un lot de couvertures de laine, le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25,26,27,28,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Tudeaud, anciennement notaire. Le numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et mesure vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur chacun de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds deux et deux pouces entre lignes parallèles, une des dites lignes étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf, dix et onze mesurent chacun vingt-six pieds un pouce de face à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, ensemble avec l'usage en commun d'une allée avec les autres lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. B. S. Pinchback par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 690.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2.9.16.23.27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Frederich Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,171 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion connue comme Burthville, dans l'ilet numéro soixante, compris entre la ligne de la propriété de Foucher de Circé ou City Park et les rues Hurst, Jennet et Calhoun, conformément au plan original du dit Burthville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville; le dit lot de terre est désigné par le numéro dix-huit (18) sur une copie du plan annexé à un acte de vente du plaignant à John Q. Flynn, passé en l'étude de John D. Taylor, notaire, le 25me jour de septembre A. D. 1884, et mesurant vingt-huit (28) pieds de face sur la ligne de la propriété de Foucher de Circé ou City Park sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot de terre forme une partie de l'ilet de terre que le plaignant dans cette affaire a acquis de Horace B. Claflin, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, en date du dix-septième jour de juillet A. D. dix-huit cent quatre-vingt-deux, lequel dit acte a été dûment enregistré au bureau de transfert de cette ville dans le livre 116, folio 421.

Acquis par le défendeur dans cette affaire du plaignant par acte passé pardevant Joseph D. Taylor le 5 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de poursuite dans cette affaire et la réclamation du plaignant de cent cinquante dollars maintenant due avec les intérêts à 8 pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, et cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt pour honoraires d'avocat.

L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables respectivement douze et vingt-quatre mois à partir de leur date, chacun pour cent cinq dollars avec intérêt à six pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures légales pour en forcer le paiement comme il est garanti par hypothèque, le 5 novembre 1884, pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, sur la propriété ci-dessus décrite et le surplus de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3,10.17,24,27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Catapult ou Montagne Russe.

Dans l'affaire de la succession de Wilcox ou Wilson Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,567—En vertu d'un ordre de vente, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 7 octobre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un Catapult ou Montagne Russe sur la portion de terre, au coin des rues Canal et Miro, dans le Premier District de cette ville.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'il rapportera à douze mois de crédit; les acquéreurs fournissant une bonne et solvable garantie portant intérêt à raison de cinq pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant la somme due pour annonces, les frais du shérif et du greffier, environ soixante piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26sept—26—1, 7 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'ilet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 24 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de six cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour le coût de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable dans un an après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lieu de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux, et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata quantum de la réclamation de la plaignante maintenant due, et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2.9.16.23.27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Hernsheim & Bro. vs. F. A. Gonzales et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,106.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines, mesurant (au pied américain) plus ou moins, cinquante-sept pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne, commençant à une distance de trente-cinq pieds de l'encoignure de la rue Hôpital sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles.

Etant toute la propriété qui a été acquise par Mme Madeline Gonzales de Francis A. Gonzales par acte passé pardevant G. LeGardeur, notaire, le 25 juillet 1870, enregistré au bureau des transferts, livre 98, folio 65, moins une portion qui forme l'encoignure des rues Claiborne et Hôpital, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quatre-vingts pieds, entre lignes égales et parallèles, vendue à la New Orleans Credit Foncier Association par acte passé pardevant G. LeGardeur, notaire, le 6 juillet 1872.

Et les défendants dans cette affaire ont hérité de la dite propriété comme seuls héritiers de Mme Gonzales, leur mère, maintenant décédée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8,15,22,29—oct 6,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Uri. J. Rosenthal vs. Edward J. Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,090.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six, sept et huit, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Poydras, Miro et Hévia. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No six mesure trente-deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, sur une profondeur de cent deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne la plus près du lot numéro cinq et quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept. Le lot numéro sept mesure trente-deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro six et quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro huit. Le lot numéro huit mesure trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds cinq lignes de face à la rue Poydras, quatre-vingt-quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept et quatre-vingt-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur et de face à la rue Miro. Les dits lots traversent la rue Hévia à la rue Poydras.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9,16,23,30—7,10 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Joachim Tassin vs. Ses créanciers. } No 15,231. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Joachim Tassin, soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Joachim Tassin soient suspendues, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1885.

[Signé] F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 sept—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mercredi, le 11ème jour de juin 1884, présent l'honorable A. L. Tissot, juge—No. 10,113.

Interdiction de Wm. George Fagan. } Cette affaire a été appelée ce jour, présents Saml L. Gilmore pour le demandeur, et John B. Buchanan, curateur ad hoc du défendeur. Après l'audition des témoignages, des plaidoiries des avocats et les motifs allégués oralement par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement interdisant Wm. George Fagan et qu'un curateur pour administrer ses biens soit nommé conformément à la loi. Il est de plus ordonné que vingt-cinq piastres d'honoraires soient allouées au curateur ad hoc, John B. Buchanan, et que cette somme figure comme dépens.

Extrait du procès-verbal.

M. A. McDONNELL,
Sept—3f en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons, etc. vs. leurs Créanciers. } No. 13,573. Division B.

ORDRE DE COUR.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le LUNDI, 19me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et de déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés livrées par les insolvables.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1885.

Signé, F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 sept—16,23,30—oct 7,14,19

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No. 15,127 Division B.

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition soumise en cette affaire et les pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent; la Cour, d'une autre part, ayant la certitude que le pétitionnaire demandeur W. Harry Seymour a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour a remise, est par le présent acceptée au profit de ses créanciers. Une assemblée de ses créanciers aura lieu le 30 septembre 1885, devant Geo. W. Christy, notaire, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la vente des biens, droits, créances, et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 27 août 1885.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28 août—28—9,18,26,30 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons vs. Leurs Créanciers. } No 13,573 Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry, O. F. Terry & W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu en cette ville, MERCREDI, le 30me jour de septembre 1885 à 11 heures du matin, dans le but de voter et de fixer les conditions auxquelles seront vendus les biens mobiliers livrés par le dit insolvable.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

[Signé] F. A. MONROE, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 août—28—9, 12, 20, 26 sept.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Merchants Mutual Ins. Co. vs. Louise Herman.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,882.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le MARDI, 29 septembre 1885, à 11 heures a. m., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
18 sept—18,24,29

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAGASIN ET RESIDENCE,

Nos. 93 et 95 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 octobre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourbon, Dauphine et St-Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 230 pieds 2 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin, 4 chambres et un corridor, environ dix chambres et un cabinet au second étage, escalier, lieux d'aisance à chaque étage et jolie verandah en fer, avec façade rue Toulouse, cuve, cour pavée et briquetée, waterworks, hangar, etc.

Conditions—1/2 ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes de l'année 1885, en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente; devront assurer la bâtisse et transférer la police aux détenteurs des billets et rembourser les primes d'assurance non expirées.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26sept—7f

Pour cause de Départ

Armoire à glace à simple battant avec incrustation en marqueterie.

Piano droit double en bois de rose de A. Lesieux, bel instrument.

Etage riche de salon en bois de rose avec glace française.

Tableaux. Gravures.

Magnifique ameublement Victoria en acajou pour chambre à coucher.

Ameublement Victoria en noyer pour chambre à coucher.

Bel ameublement de salon, imitation bois d'ébène.

Grande armoire à glace, porte-manteau en acajou, fabrique de Mallard.

Ornement de cheminée, Tapis de Bruxelles, Paillassons, Psyché, Sideborde, Crystal fin, Porcelaine, Plaqué, Tables à allonge, Sofas, Chaises, Miroirs français, Pendules en marbre, Berceuses en rotin, Rideaux riches en dentelles et en laine, Corniches, Tables de centre, Porte-chapeaux, Tapis de corridor, Matelas à ressort, Matelas, Taies d'oreiller en plumes, Traversins, Bureaux, Lits, Armoires, Lits pour enfants, Lavabos, Chaises, Ornements de foyer en cuivre, et nombre d'autres objets élégants et convenables.

LE TOUT EN PARFAIT ETAT.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—LUNDI, 28 septembre 1885, à 11 heures, il sera vendu au No 412 rue Carondelet, coin Euterpe, le contenu de la dite résidence, se composant en partie des objets ci-dessus indiqués.

Conditions—Comptant.
25 sept—3f

Actions d'assurance—Billets à recevoir.

Julius Leblanc et als.
vs.
Mme Louisa Leblanc Montalvo, épouse d'Evaristo Montalvo.

No 14,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 octobre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

2 Actions du New Orleans Insurance Association.

3 Billets tirés par Albert Voorhies à son propre ordre, datés 1er décembre 1878, portant intérêt à raison de 8 0/0 du jour de leur date à parfait paiement, payables respectivement à 60 jours, 90 jours et quatre mois après leur date; un pour $115, un pour $278 et un pour $100; sur le dernier billet il a été donné un à-compte de $50.

Conditions—Comptant.
22sept—22 26 30 oct3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans le Quatrième District, No 382 rue Magnolia entre celles Jackson et Philip.

Succession de Thomas Sanders.

No 15,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 octobre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, en date du 25 août 1885, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Locust et Magnolia, désigné par le No 10 sur un plan dressé par Pilié & Depouilly, architectes, le 22 janvier 1866, déposé en l'étude de Edgar Grima, notaire en cette ville, comme plan No 1, mesurant d'après le dit plan 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 1/2 lignes, entre lignes parallèles.

Cette propriété est la même que ladite Mary Ann Brady, d'âge légal, veuve en première noce de John S. Randall, et ensuite la femme dudit Thomas Sanders, avec lequel elle a demeuré en cette ville, et qui l'y a dûment autorisée et assistée, avait acquise du dit Andrew James Fitzpatrick, d'après acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 15e jour de mai 1872 et enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse dans le Livre 101, Fol 340.

Condition—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 août—28—Sept 5,12,19 26 Oct 3.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Henriette Lockmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,297—Division C—Attendu que John Lockmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henriette Lockmann, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25, 29—oct 4

Succession de Mme John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,296—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de Mme John Scully, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
25sept—25 29—4 oct.

Succession de Mme Hermina Darier, court.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,007—Division "B"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Antoine Daricourt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 sept—24,28, oct 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement splendide. Résidence cottage magnifique,

No 94, rue Quatrième, entre Annonciation et Chippewa.

Et

Une maison en bois à deux corps de logis, Nos 96 et 98, rue Quatrième, entre Annonciation et Chippewa.

Succession de Anna Maria Gleich, femme décédée de Marcellas Bellande.

No 14,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "B".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, 5 rue Carondelet—SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 16 juillet 1885, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Chippewa et Annonciation; le dit lot mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds; la maison porte le No 94 rue Quatrième, et est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $20 par mois et sera vendu sujet au dit bail.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre "B" dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Annonciation (anciennement Jersey) Chippewa et Washington, sur un plan fait par C. A. De Armas, en date du 4 décembre 1879, et annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 27 décembre 1879. Lequel dit lot mesure 34 pieds 8 pouces sur la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

La maison porte les Nos 96 et 98 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement.

Les bâtisses devront être assurées et la police transférée, et en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les acquéreurs auront à payer 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant saisi; les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 sept—5,12,19 26—oct 3.10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

No. 220 rue Washington,

Entre les rues St. Charles et Prytanée, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — Bureaux: No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 12 septembre 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 103 du dit faubourg; le dit ilet étant borné (par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et St-Charles, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit ilet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No. 2 en l'étude de Daniel Israel Ricardo, anciennement notaire en cette ville; le dit lot borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure en pied américain, 30 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Washington entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être payées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant Wm. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13sept—13,19,26—3 10 17oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de valeur pour bâtir rue Urquhart entre les rues Annette et St-Bernard.

Succession de Charles Gilbert.

No 15,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde de l'Hôtel St-Charles) rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 septembre 1885, le certain emplacement ci-dessous décrit appartenant à la susdite succession.

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le faubourg Marigny dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Annette, Urquhart et Girod, désigné comme lot No. 45 sur un plan fait par Jos. Pilié, le 10 novembre 1809, et déposé en l'étude de J. M. Duncan, ancien notaire en cette ville; le dit lot est désigné par le No. 9 sur un plan déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire, le 5 juin 1837, par acte du 5 septembre 1836, et mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Urquhart, sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 1, et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 10, et 57 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payera au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant pour assurer la vente et assumera en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant C. J. Kramer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19,26—oct 3,10,17,24

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une femme blanche pour faire la cuisine, blanchir et repasser pour une famille de trois personnes, au No 577 Avenue St Charles, coin Philip. 26 sept—1f

A LOUER.

A louer—L'AGREABLE RÉSIDENCE en briques à trois étages, No 293 rue Bourgogne, à un ilet des chars de la rue des Remparts. Bon voisinage. Joli jardin, bonne cour, citerne et eau du fleuve, appareils à gaz partout, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. Le tout en excellent état. Livraison au 1er octobre. S'adresser à P. E. THEARD & SONS, No 54 rue du Camp. 20 sept—6f

A louer.—Deux belles résidences sur l'Esplanade, Nos. 305 et 319. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A vendre—Le café avec tout ce qu'il renferme et ses accessoires, No 5 rue du Canal, un des meilleurs établissements de cette ville. S'adresser à WM. B. BARNETT, 89 Passage de la Bourse. 23 sept—6f

A vendre—Un beau gaufrier français, à 6 fers, avec tous les accessoires complets, pouvant cuire 12 gaufres en 5 minutes. S'adresser à L. H. Perret, 38 Exchange Alley. 26 sept—1f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse. 6sept

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à E. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 1er sept—1m

A vendre—Deux tombes en briques au nouveau Cimetière St-Louis de la rue de l'Esplanade. S'adresser à JOHN BONNOT, No 45 rue Ste-Anne. 15sept—2sem

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

CHEZ

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande. 1er sept—

Les Voitures d'Enfants de Randall

Sont les meilleures qui se fassent, et leurs prix sont les plus réduits. Le seul magasin au Sud les voitures d'enfants sont en nombre infini, et où il est fait de leur vente une spécialité.

RANDALL'S CARRIAGE AND HARNESS REPOSITORY,
162 rue Gravier, Nouvelle-Orléans.
19 juil—1 an.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi îlet de terre faisant face à l'Hôtel Windsor et à l'Avenue Henry Clay, et un îlet de terre amélioré sur l'Avenue Peters.

Dans l'affaire de Gidière, Day et Co. vs. leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau. No. 17, rue Carondelet.—SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci dessous décrites, à savoir:

1° Le demi-ilet de terre borné par les avenues St Charles et Henry Clay, les rues Calhoun et Benjamin—mesurant 252 pieds de face à l'avenue Henry Clay et à la rue Calhoun, sur 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, subdivisée en 16 lots; à un îlet des terrains de l'Exposition.

2° L'îlet entier borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Pitt et Prytanée, mesurant 201 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'avenue Peters et à la rue Octavia et 270 pieds de face à chacune des rues Pitt et Prytanée. subdivisée en 17 lots.

Conditions, comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, et feront un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire.

23 août—23—Sept 5.12.19.26.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du N. O. Gaslight Co. à l'encan.

Dans l'affaire des mineurs Geddes, No 10,046, et dans la succession de Mme Jane Shepherd, No 14,034—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Pour le compte des parties intéressées, toutes réunies.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

Cent quatorze (114) actions du fonds capital du New Orleans Gaslight Company.

Un coffre-fort en fer et certains comptes à recevoir, conformément à une liste entre les mains des encanteurs et qui sera exhibée sur les lieux au moment de la vente.

Conditions—Comptant avant le transfert.

23sept—23 26 27 oct1 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, No 551 rue Howard.

Succession de Mme Léan Morton.

No 15,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 21 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage double No 551 rue Howard, entre Seconde et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Seconde et Troisième. Le lot est désigné par le No et mesure au pied américain 25 pieds 10 pouces et 3/5 de ligne de face sur la rue Howard, 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Gerson, notaire.

23 sept—3,10,17,24 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Louis, No 317.

Succession de Wm. Richard Meek.

No 15,019.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 18 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, No 317 rue St-Louis entre Roman et Derbigny, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et le Canal Carondelet. Le lot est désigné par le No 21 et mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. W. Christy, notaire.

20sept—20 oct3 10 17 24

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts à ceux des élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

G. P. MALONEY. D.S. D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
180......RUE DU CANAL........180
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible]

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une experience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

29mars—1an

Ligne régulière du haut de la côte.

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires,

YAZOO VALLEY,

W. T. Scovel, capitaine; Frank Bergeron, commis

Part tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à midi.

Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte,

WHISPER.

J. F. Ancoin, capitaine; Edw. Nicolle, commis

Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.

1er sept B. RIVET, Agent.

PACKET INDEPENDANT POUR LA COTE ET LE BAYOU LAFOURCHE.

E. W. FULLER,

J. B. Dumestre, Capitaine, Jno. Gugel, Commis,

Part tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS à midi.

Le frêt pour le Bayou Lafourche sera transporté sur des chalands à partir de Donaldsonville.

M. W. A. MARKS est l'agent du bateau à Donaldsonville.

Pour le frêt, s'adresser à A. M. HALLIDAY, Agent, No 82 rue Gravier. Téléphone No 784.

8 avril

Le Nouveau No 1. Packet Indépendant du Bayou Lafourche.

ALICE LEBLANC,

F. Le Blanc, capitaine, C. F. Alba, commis, part pour Donaldsonville, Napoléonville, Thibodaux, Laurel Valley et tous les débarcadères intermédiaires tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à P. D. SIMON, No 6 rue Conti.

15 août

LE PACKET INDEPENDANT DU BAS DE LA COTE

GROVER CLEVELAND

Geo. Sheldon, Capitaine.
Gus. Oertling et N. Barrois, Commis.

Commençant MERCREDI, 9 septembre 1885, pour la Quarantaine et tous les débarcadères intermédiaires, partira tous les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS à 11 heures a. m.

Le bateau se réserve le droit de ne pas atterrir aux débarcadères que le capitaine jugera dangereux. Aucun compte ne sera payé s'il n'a été autorisé par un ordre écrit du capitaine ou du commis.

H. OERTLING & FILS, Agents. No 429 rue Julia.

Téléphone No 545. 6sept

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA,

Capitaine Hanover.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1885.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de rue des Champs-Elysées:

	TRAINS.
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Lewisburg, Old Landing	1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville, Madisonville et Lewisburg, s'étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing	4 p. m.
EXCURSIONS.	
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing	8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing	7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville	6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement	6 p. m.
RETOUR.	
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis	5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis	6 a. m.
Laissera Old Landing Excursions Mercredis et Dimanches	2 p. m.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour $1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour 1 00
Enfants moitié prix.

Le frêt est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1885.

Autas Jean Baptiste
Bailly Jean Baptiste
Bouguion Charles
Bellebon-Louis Aug Benoit
Cazaux Albert B U Alex
Criudart Eugène
Curtelin Michel
Courrèges Paul ou enfants de
Cluét Xavier
Chambonnet Félix
Cornier Mme veuve Pierre, née Amont
Crottes Martial
Commagère les époux
Desnoyers Cardella
Haffay Joseph ou Duffalt
Durieux François Charles
Deslix les demoiselles
Forstall & sons
Ferrier Henri
Gibson veuve ou David Gibson
Gallon Jean Baptiste prêtre
Goud Abel
Giraud Mlle Françoise
Girand Mlle Claire
Giraud Marie A
Henrich Johannès
Justrabo Prosper
Koebelin Frédéric
Lemonnier Charles Henri
Lecornué Camille
Lavergne-Benjamin
Leclerc Martin
Labrousse Michel
Levy Geo Pierre
Marthé Michel
Morineau Pierre François
Maurat Marcel P Clément
Meissonnier veuve et enfants de
Petit Jean
Pagnerre Achille (2)
Rotgé Jean
Richard Charles
Sorrel Arups
Sullivan
Succaud Paul
Saint-Martin Joseph
Tabouet Vincent
Vincent de Paul Jean
Vincent Adolphe et Elvire
Yvan veuve née Pettel

M. TRUY,
Consul Suppléant Gérant.

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

8sept—

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir Dentifrice

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 MÉDAILLES D'OR : Bruxelles 1880, Londres 1884

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives

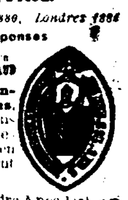

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le *meilleur curatif* et le *seul préservatif* des *Affections dentaires.* »

Maison fondée en 1807
Agent général : SEGUIN 3, rue Huguerie, 3 BORDEAUX

Dépôts chez tous les Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs.

Se trouve à la Nlle-Orléans, maison CHAS TROUILLY.

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, Œils de PERDRIX. Dépôt central, rue St Merri 30, à Paris. New Orleans, MM. [illegible] et toutes les Pharmacies.

LA FÉCULE DUTAUT

Est le meilleur Aliment des Enfants

30 ans de succès. — Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. Elle se digère très-bien, n'aigrit jamais, et prévient vomissements et diarrhée, même à l'époque de la dentition. — Vente en gros: Mme DUTAUT, à Choisy, près Paris. — Dépôt à New-Orléans, Pharmacie SAINT-CYR-FOURCADE, 215, Canal-Street.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses **Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes**, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La Solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour **faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies** de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

VICHY

Administration : PARIS, 22 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BRULATOUR, MARCEL MAJEAU.

CHEMINS DE FER

Chemin de fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART.

Départs de Milneburg.	Départs de la jonction Pontchartrain.
5:00 a. m.	5.30 a. m.
6:30 a. m.	7:00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9.30 a. m.
10:00 a. m.	10:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:30 p. m.	1:00 p. m.
1.30 p. m.	2:00 p. m.

Et toutes les heures jusqu'à 4 p. m.—et après 4 p. m. toutes les demi heures jusqu'à minuit.

LES DIMANCHES les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 heures p. m. jusqu'à minuit.

G. M. DUNN, Président.
C. L. HUMPHREY, Maître de train.
17 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R. & S. S. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N-Orléans	
No 1	8:10 a m	No 4	7:40 a m
No 3	7:30 p m	No 2	6:20 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places retenues sur les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Mississippi Valley Route.

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

No 1 arrive	7:05 P. M.	No 2 laisse	8.35 A. M.
No 3	9:15 A. M.	No 4	6:00 P. M.
No 5	10:40 A. M.	No 6	4:50 P. M.

Les trains Nos 1, 2, 3 et 4 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Les Nos 3 et 4 ne s'arrêteront pas entre la Nlle-Orléans et Baton Rouge pour recevoir ou débarquer des passagers. Entre Baton Rouge et Memphis ils ne s'arrêteront qu'aux stations régulières pour débarquer des passagers et n'en prendront que [illegible] Flag Stations. Les Nos 1 et 2 s'arrêteront à toutes les stations [illegible]. Les Nos 1 et 2 se relient à Ethel avec des trains pour Clinton, et à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Road. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se relient à Vicksburg avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific et Vicksburg & Meridian Rail Road. Les trains 3 et 4 se relient à Leland aux embranchements pour Huntington et Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Tous les trains arriveront à et partiront du dépôt des passagers, rue Poydras.

JOHN BRADLEY, Surintendant de Division.
A. J. KNAPP, G. P. Agent.
R. F. REYNOLDS, Agent Général. 13sept

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

CANADA, de Kersabiec, mercredi, 23 sept.
ST-SIMON, Durand, mercredi, 30 septembre.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 7 octobre.
ST-LAURENT, de Jousselin, mercredi, 14 oct.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)... $80 et $100
Deuxième classe ... $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier.

P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

Compagnie Bordelaise.

LIGNE DIRECTE DE NEW-YORK A BORDEAUX.

Chateau Lafitte. Chateau Yquem.
Chateau Margaux. Chateau Léoville.

Le Chateau Léoville partira de New-York le 26 septembre et le Chateau Margaux, jeudi, le 22 octobre.

L. A. FOURNIER, Agent, 168 rue Gravier.
15août—3m—dimanche

North German Lloyd.

Ligne de Steamers.

Billets d'entrepont de Brême à la Nlle-Orléans via Galveston ou New York, aussi billets de première classe et d'entrepont, entre Brême et New York, allant ou venant, émis par les soussignés.

Nouveaux départs de Brême pour Galveston directement

Steamer WESER,
12 septembre 1885.

C. STOCKMEYER, Agent, 42 rue Union.
3 juil—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis

ENTRE NEW YORK ET ANVERS

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont $20; payé d'avance à Anvers $18, excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO., 35 Carondelet
Ou A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—84 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 30 Sept. à 6 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer HUDSON, Capt. C. H. R. Freeman
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

4mai—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT....$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN........Président
CHAS. H. DOLSEN........Vice-Président
CHAS. E. RICE........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, W. B. Conger, U. Marinoni, Harry L. Flash, J. J. Reiss, Lucien Delery, N. D. Wallace, R. F. W. Bachman, Wm. Garig, John D. Fisher, Joseph Kohn, James T. Rood, Sam'l H. Kennedy, Alfred Moulton, W. R. Lyman, Chas. H. Dolsen, S. C. Coulon, Charles Newman, M. Gillis, C. K. David, A. Rosenfield, Chas. E. Rice, Charles M. Whitney, D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10 juil 85—1an

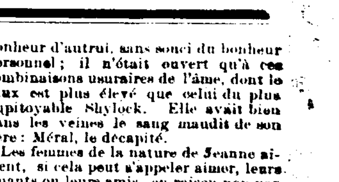

FEUILLETON.

No 29 commencé le 2 septembre

SANG MAUDIT

ROMAN EN TROIS PARTIES

PAR

R. DE PONT-JEST

PREMIÈRE PARTIE.

JEANNE REBOUL

VIII

DOUBLE BUT, DOUBLE INFAMIE!

(Suite.)

—Dame! c'est encore le meilleur moyen.

—Soit! mais il ne faut pas que ton.... que Manouret sache que je t'ai donné une somme aussi importante. Tiens voilà mille francs. C'est d'ailleurs tout ce qui me reste sur moi. Je t'en enverrai autant dans quelques semaines, puis les autres trois mille francs au fur et à mesure. De cette façon cet argent te sera vraiment utile. Maintenant que nous voilà à l'Arc de Triomphe, veux-tu que je te reconduise plus loin?

—Non, répondit Françoise, en glissant dans son corsage le billet de banque que sa sœur lui avait remis; je vais prendre l'omnibus du boulevard extérieur. Laisse-moi t'embrasser; tu es une bonne fille tout de même! C'est dommage que tu n'aimes pas le petit. L'autre jour, tu l'as jeté à terre et il s'est fait très mal.

—Je ne sais pas que ce fût lui qui était venu se fourrer dans mes jambes et je ne pouvais guère m'arrêter. Et puis, vois-tu, cet enfant-là me coûte trop cher. Mais cependant j'y pense, fais-le habiller convenablement et tâche qu'il n'ait pas trop l'air d'un petit vaurien. On ne sait ce qui peut arriver.

—Est-ce que tu aurais par hasard l'intention de le présenter à monsieur son père?

—Tu es folle!

En faisant ces recommandations trop peu maternelles à sa sœur, Jeanne avait ordonné à son cocher d'arrêter.

Une fois Françoise à terre, la voiture redescendit les Champs-Elysées.

Mlle Reboul examina alors la feuille de papier que lui avait remise Pergous.

C'était un extrait de naissance qui semblait régulièrement délivré par la mairie de Livours, petite commune voisine de La Marnière. Rien n'y manquait, ni la signature du secrétaire, ni le cachet de la mairie.

Cet intéressant document apprit à la fille légitime du décapité qu'elle s'appelait Victorine-Jeanne, et qu'elle était née à Livours le 25 novembre 1830, de Philippe Isidore Reboul, jardinier, et de Marie-Marthe Cresonl, son épouse, sans profession.

Si peu d'expérience que la jeune femme eût de ce genre de papiers, celui qu'elle avait sous les yeux lui paraissait parfaitement en règle. Elle se promettait, d'ailleurs, de se procurer l'extrait de naissance de l'une des filles de M. de Ferney, afin de le comparer avec celui qu'elle tenait de Pergous.

—Avec cela, se dit-elle, en glissant le faux dans sa robe, et mon certificat de première communion, qui me désigne également sous le nom de Jeanne Reboul, je crois que tout ira bien et que je n'aurai pas dépensé inutilement cinq mille francs.

C'était, en effet, sous ces deux noms que Mme de Serville avait fait faire à sa petite protégée ce premier acte sérieux de la vie des enfants.

En agissant ainsi, l'excellente femme ne s'était pas imaginée qu'elle commettait une faute grave; et elle n'avait pu se douter surtout qu'elle posait les premiers jalons d'une combinaison infâme dont un homme de son monde serait la victime quelques années plus tard.

Le nom de Jeanne lui ayant rappelé un de ses anciens serviteurs du château, Reboul, dont une des filles, morte depuis longtemps, s'était nommée également Jeanne, elle avait donné ce nom à l'enfant de l'assassin, pour lui constituer, à l'égard des gens de son entourage, une espèce d'état civil de nature à la mettre à l'abri de toute supposition malveillante.

Il n'y avait à craindre aucune revendication. Reboul et sa femme étaient morts depuis longtemps, et ils n'avaient pas laissé de famille dans le pays. Jeanne était donc orpheline, c'est-à-dire complètement libre d'elle-même.

Armée de la sorte, l'institutrice attendit habilement que M. de Ferney lui reparlât de mariage, et lorsque, quinze jours après les événements que nous venons de raconter, le magistrat supplia passionnément Jeanne de fixer elle-même la date de leur union, la jeune femme, qui s'était assurée de l'apparence régulière du faux de Pergous, le remit au père de ses élèves en lui disant:

—Voyez, Robert, si vous pouvez donner votre nom à une pauvre fille de paysans telle que moi?

—Peu m'importe, ma bien-aimée, qui vous êtes et d'où vous venez, répondit le malheureux en parcourant d'un œil indifférent l'acte de naissance. Je te sais digne de mon cœur et je t'aime!

Moins de quinze jours plus tard, la fille du guillotiné Méral se nommait Mme de Ferney.

Le mariage civil du magistrat et de l'institutrice, prononcé à huit heures du matin à la mairie du dixième arrondissement, devant quelques intimes, avait été béni immédiatement à Saint-Sulpice, dans une des chapelles latérales.

Jeanne avait exigé qu'il en fût ainsi, et son mari avait cédé à ce désir qui n'était pour lui qu'une preuve nouvelle de la modestie de celle à laquelle il donnait son nom.

Le lendemain, après avoir confié Louise et Berthe aux soins d'une femme de chambre en laquelle ils pouvaient avoir toute confiance, les deux époux partaient pour les bords du Rhin.

IX

APRÈS UNE ANNÉE.

Lorsque M. de Ferney revint à Paris, plus épris peut-être encore qu'au moment de son départ, son premier souci fut de vouloir donner à sa femme un appartement digne d'elle; mais par un sentiment dont son mari comprit toute la délicatesse, Jeanne le pria instamment de ne pas la forcer d'abandonner la chambre qu'elle avait occupée dès son entrée à l'hôtel de Rifay.

M. de Ferney y consentit, à la seule condition que cette chambre serait entièrement restaurée et deviendrait la pièce la plus élégante de la maison.

Il voulait que les murailles en fussent revêtues des plus riches tentures, que le plafond y fût peint par un des maîtres de l'époque, que les parquets y disparussent sous les tapis les plus soyeux.

Les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre. Jeanne devait les surveiller pendant que le magistrat serait au palais.

Il y avait déjà plusieurs jours que les travaux étaient commencés, lorsque Mme de Ferney arriva chez elle au moment où le menuisier chargé de cette besogne nivelait le parquet.

—Tiens, que c'est drôle! dit cet homme qui se parlait à lui-même et n'avait pas vue la maîtresse de la maison, voilà une feuille tout à fait détachée.

Glissant alors un ciseau à froid dans la rainure du plancher, il souleva le long du mur un morceau d'un mètre carré qui reposait bien sur les lambourdes, mais n'y était pas fixé solidement.

Jeanne ne s'en était jamais aperçue, tout à la fois à cause du tapis qui recouvrait le parquet et parce que cette feuille se trouvait placé presque sous son lit. En dessous, il n'y avait rien que l'intervalle vide séparant les poutres qui traversaient cette partie de la construction.

—Sapristi! ce serait une vraie cachette tout de même, poursuivit l'ouvrier en se mettant en mesure de consolider cette partie du plancher.

Et comme il s'était relevé pour prendre les outils nécessaires, il vit la jeune femme qui s'était vivement rapprochée.

—Comment, lui dit-elle, vous n'avez pas encore fini?

—Pardon, madame, répondit l'ouvrier, je n'ai plus qu'à fixer cette feuille, mais je n'ai pas de clous assez longs; je vais en chercher.

—Non, c'est inutile les tapissiers attendent en bas, consolidez cela à peu près. Ce sera toujours bien, puisque le parquet sera recouvert d'un tapis.

Le menuisier, qui ne demandait pas mieux que d'en terminer, remit la feuille en place, en se contentant de l'unir aux parties voisines à l'aide de deux ou trois points; puis il se retira.

A peine était-il sorti, que Jeanne se pencha sur le parquet, et il lui fut aisé de s'assurer qu'à l'aide du moindre effort, elle découvrirait de nouveau, lorsqu'elle le voudrait, cette cavité que le hasard lui avait indiquée.

C'est que la réflexion de l'ouvrier: "Ce serait une vraie cachette" avait soudain fait naître un étrange projet dans l'esprit de la nouvelle Mme de Ferney.

Jeanne, en effet, depuis le jour où elle était devenue la maîtresse de M. de Ferney, avait été souvent préoccupée des divers papiers compromettants qu'elle possédait, tels que les actes qui lui avaient été remis par le notaire de Mme de Serville et les lettres d'Armand, qu'elle avait précieusement conservées, dans l'intention bien formelle de s'en faire, dans l'avenir, une arme contre celui qui l'avait abandonnée.

Ne voulant à aucun prix se séparer de ces documents, qu'elle n'osait pas confier à sa sœur, la seule personne qu'elle connût à Paris, elle les tenait enfermés dans un portefeuille caché au milieu de son linge, dans une armoire à glace dont la clef ne la quittait jamais.

Jadis c'était suffisant, mais lorsque M. de Ferney eut des droits sur elle, Jeanne commença à craindre qu'un mouvement de curiosité ou de jalousie ne lui fit découvrir ces souvenirs de son passé; et maintenant qu'elle s'appelait Mme de Ferney, tout en tenant à ne pas les détruire, par ce sentiment essentiellement féminin qui fait garder par les femmes tout ce qui peut les perdre, mais aussi les aider à se venger, elle ne songeait qu'au moyen de mettre ces papiers à l'abri de toutes les recherches.

Ce moyen, le menuisier venait de le lui indiquer. Enfermés dans une boîte et sous le parquet, ils seraient certainement introuvables.

Aussi, quelques heures plus tard, lorsque le tapissier vint poser le tapis, lui ordonna-t-elle de ne pas le clouer, mais seulement de le maintenir avec des fiches, afin qu'on pût l'enlever aisément pendant l'été.

Dès le lendemain, profitant de ce qu'elle était seule, Jeanne souleva ce tapis, et, à l'aide d'une petite pince, qu'elle s'était procuré, enleva la feuille du parquet.

Il y avait, entre deux lambourdes, dix fois plus de place qu'il ne lui en fallait.

Elle se hâta alors d'enfermer, dans un petit coffre à bijoux que ne lui connaissait pas son mari, les actes du notaire ainsi que les lettres d'Armand et elle glissa le tout dans la cavité qui avait plus d'un mètre de longueur. Elle remit ensuite en place le morceau de plancher, laissa retomber le tapis et murmura avec un sourire cynique, surtout lorsqu'on songe à quoi elle faisait allusion:

—Enfin, voilà le passé bien enterré!

Un mois plus tard, l'appartement de la jeune femme était complètement terminé.

Il eût été difficile de rêver rien de plus coquet et de plus riche. M. de Ferney avait voulu qu'on prît sur la galerie un espace suffisant pour faire précéder le nid de son adorée d'un petit boudoir et d'un cabinet de toilette.

Les meubles étaient du plus pur Louis XVI, et les tentures en lampas imitaient les splendides soies du siècle dernier. Elles avaient été fabriquées tout exprès à Lyon.

Un matin, M. de Ferney avait placé lui-même, sur une délicieuse console qui venait de Trianon, la corbeille de mariage qu'il avait donnée à sa femme.

C'était un de ces splendides coffres de bois de sandal, qu'on ne fabriquait alors que dans l'Inde.

Jeanne y avait trouvé deux merveilleux cachemires, des dentelles, des écrins renfermant les plus riches bijoux et vingt mille francs en or pour ses menus plaisirs.

En comparant par la pensée ce riche coffret à la petite boîte cachée honteusement à quelques mètres de là, la fille du guillotiné sentit son cœur bondir d'un incommensurable orgueil.

La fenêtre de cette chambre ouvrait sur le jardin, au-dessus de la serre du rez-de-chaussée que le maître de l'hôtel de Rifay se promettait de faire élever jusqu'au premier étage afin que sa seconde femme eût, ainsi que l'avait possédé sa première, un petit jardin d'hiver.

Mais comme cela nécessitait des travaux considérables et gênants, il en avait renvoyé l'exécution à l'époque où il s'absenterait avec Jeanne.

Dans cette partie de la maison, la nouvelle Mme de Ferney était tout à fait chez elle.

Sauf son mari, personne n'y pénétrait, pas même les deux petites filles, pour lesquelles on avait pris une institutrice qui habitait avec elles à l'étage supérieur.

Chargée tout naturellement du choix de sa remplaçante, notre héroïne s'était gardée d'une femme jeune et jolie, bien qu'elle fût assurée de son empire.

Cette institutrice était une Anglaise, Miss Brown, vieille fille d'une quarantaine d'années, qui, sachant qu'elle dépendait absolument de la belle-mère de ses élèves, était ou paraissait être tout à sa dévotion.

Louise et Berthe ne voyaient plus leur père qu'au moment des repas, et même, comme il arrivait parfois que M. de Ferney, fier de sa jeune femme, invitait quelques uns de ses collègues du Palais, et que, ces jours-là, Jeanne ne trouvait pas convenable que miss Brown dînât à leur table, elle faisait servir les petites filles avec leur institutrice. Le magistrat ne passait alors tout un jour sans embrasser ses enfants.

Ce qu'il y avait de profondément triste pour les pauvres petites abandonnées, c'est que, bien qu'il leur témoignât toujours la même affection lorsqu'il les avait près de lui, leur père ne les faisait jamais appeler.

Il ne se mêlait plus, comme jadis, à leurs jeux et à leurs entretiens naïfs. On eût dit, d'ailleurs, qu'il ne l'osait pas.

Il était arrivé plusieurs fois, en effet, après le repas du soir, qu'il [illegible] Berthe et Louise [illegible] lorsqu'au moment de se retirer avec leur institutrice, les fillettes avaient voulu embrasser leur belle-mère, celle-ci leur avait répondu sèchement:

—Est-ce que votre père ne vous a pas assez embrassées comme cela?

Puis, les enfants partis, quand son mari s'était rapproché d'elle, Jeanne s'était brusquement enfuie pour rentrer dans son appartement.

Si monstrueuse que fût cette jalousie, d'ailleurs menteuse et affectée, le malheureux M. de Ferney n'osait la combattre trop violemment, car il y voyait une preuve d'un amour égal au sien. Peu à peu, il en était arrivé lâchement à ne plus laisser de place en son esprit et en son cœur que pour ses travaux de magistrat et sa passion insensée.

Mais Jeanne n'aurait pu même donner à cet homme qu'elle rendait mauvais père l'excuse que ses filles lui rappelaient qu'il avait aimé avant d'être à elle, car son ambition seule l'avait jetée dans les bras de M. de Ferney. Ni son cœur, ni même ses sens n'étaient pour rien dans son abandon.

Ce qu'elle avait voulu, c'était un nom et une position sociale, cela peut-être plus par esprit de vengeance à l'adresse de la société tout entière représentée par M. de Serville, que par un orgueil qui, dans certains cas, est respectable.

Armand était le seul de ses trois amants qu'elle eût aimé. Si tout d'abord elle en avait fait l'instrument de son salut, elle s'était ensuite livrée avec passion, et lorsque le fils de sa bienfaitrice l'avait délaissée, son cœur n'avait pas moins souffert que sa vanité.

Aussi, depuis qu'elle avait revu M. de Serville, arrivait-il parfois à Jeanne de songer au passé. Sans les soupçons que devait avoir fait naître la scène des Champs-Elysées dans l'esprit d'Armand, soupçons qu'elle n'était pas certaine de pouvoir dissiper, elle en eût voulu à M. de Ferney d'avoir enchaîné sa liberté.

Mais, sans aimer son mari d'amour, Mlle Reboul aurait pu, tout au moins, s'attacher à lui par la reconnaissance et remplacer auprès de ses enfants la mère que [illegible] avait enlevée.

[illegible]

bonheur d'autrui, sans souci du bonheur personnel; il n'était ouvert qu'à ces combinaisons usuraires de l'âme, dont le taux est plus élevé que celui du plus impitoyable Shylock. Elle avait bien dans les veines le sang maudit de son père: Méral, le décapité.

Les femmes de la nature de Jeanne aiment, si cela peut s'appeler aimer, leurs amants ou leurs amis, en raison non pas des services que ceux-ci leur ont rendus, mais en raison des services qu'ils peuvent encore leur rendre.

Or, ayant tout obtenu de Robert, Mme de Ferney ne devait plus l'aimer, et cette indifférence allait rapidement se transformer en haine, pour ce seul motif que M. de Ferney avait un rival: M. de Serville, à qui l'odieuse créature avait encore quelque chose à demander: amour ou vengeance.

Quant aux deux pauvres fillettes, comment les eût-elles aimées, puisqu'elle n'aimait pas son propre enfant?

De plus, Louise et Berthe lui rappelaient la situation subalterne qu'elle avait occupée à l'hôtel de Rifay avant d'y régner en souveraine; elles lui rappelaient aussi l'humiliation que lui avait infligée Mme de Ferney à son lit de mort.

Aussi, loin de s'occuper de ses anciennes élèves, se détournait-elle au contraire sur leur passage, ou elle ne leur adressait la parole que d'une voix sèche qui les faisait trembler.

Quand elles étaient à table avec leur belle-mère, les deux petites filles n'osaient dire un mot; lorsqu'elles l'entendaient venir, elles interrompaient brusquement leurs jeux.

L'hôtel ne résonnait plus, ainsi qu'autrefois, de frais éclats de rire, et comme la gaieté et les caresses sont une partie essentielle de l'hygiène de l'enfance, Louise et Berthe, qui ne riaient plus et qu'on n'embrassait jamais, devenaient maigres et pâles.

Six mois s'écoulèrent ainsi sans que Jeanne reçût aucune nouvelle intéressante du dehors. Elle avait envoyé à Françoise tout l'argent promis; elle ignorait si le cadavre de Justin avait été découvert, et elle ne savait pas ce qu'était devenu M. de Serville.

(A continuer.)